

Compte rendu du Conseil Municipal

Date de séance	Mercredi 30 janvier 2019	Séance <input type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	19h00	
Date d'envoi des convocations	Lundi 21 janvier 2019	

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Préparation des travaux du centre bourg rue du Major Styffe.
- 2) Travaux de réparation des chéneaux de la salle des fêtes.
- 3) Travaux à envisager sur la toiture de l'église.
- 4) Travaux de mise aux normes électriques suite au contrôle des bâtiments communaux.
- 5) Stationnement sur les voies communales
- 6) Point sur la création du site internet.
- 7) Vente des parcelles cadastrées section D n° 80, 81, 82
- 8) Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
ALIMECK Tony	X		
DRIEU Emmanuelle	X		
DUPARC Richard	X		
GILBERT Michael		X	
LEFORT Mathias			X
LEJEUNE Séverine	X		
PATTE Sabrina	X		
POUTREL Sophie		X	
SALLEY Sébastien	X		
SPICHER Philippe	X		
THEVENIAUD Gérard	X		
POUVOIR :			
	De M. LEFORT De M. SPICHER	à DRIEU Emmanuelle à ALIMECK Tony	
NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire : M. Tony ALIMECK		Total de conseillers Membres présents	11 8
Secrétaire : LEJEUNE Séverine		Quorum	8

1) Préparation des travaux du centre bourg rue du Major Styffe.

Avant de démarrer la présentation, M. Le Maire rappelle que Mr Jean-Marc Pierrot est déjà venu présenter le projet pour la tranche 1 concernant l'aménagement du Bourg lors du conseil municipal du 13 octobre 2017. Comme indiqué dans le compte-rendu affiché dans les bavards, les plans du projet étaient à disposition des macériens et macériennes en mairie.

Cette information a également été diffusée dans le journal communal « L'écho du Laizon » dans les éditions de 2017 et 2018.

Tous les habitants ont donc été informés du projet, certains macériens intéressés sont même venus en mairie voir le projet.

Présentation du projet par monsieur Jean-Marc Pierrot du bureau d'étude Guimard-Pierrot.

L'appel d'offre est géré par le département. Le chantier démarrera début juillet 2019. En août 2019, il sera stoppé pendant 3 semaines. Le chantier durera environ entre 3 et 4 mois. Il y aura des réunions de chantier régulières auxquelles tous les conseillers sont invités à participer. Mais auparavant, les gabarits sont à revoir au niveau de la patte d'oie de la rue du Major Styffe et de la rue des canadiens. Il faut définir la longueur de la zone 30. Il reste à trouver l'emplacement des containers pour le tri sélectif. Une commission est créée, elle est composée de Mme Lejeune Séverine, M. Théveniaud Gérard et M. Salley Sébastien. Le retour de cette commission sera soumis au prochain conseil.

2) Travaux de réparation des chéneaux de la salle des fêtes.

M. Théveniaud, responsable du dossier a expliqué que les travaux commenceront aux vacances de Pâques 2019 car des échafaudages seront mis en place dans la cour et cela ne peut pas se faire s'il y a école.

Coût des réparations: 2292€

Le conseil a validé à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

3) Travaux à envisager sur la toiture de l'église.

Il pleut dans l'église à différents endroits.

L'humidité est en train d'abimer le bâtiment. Un devis a été fait par Voltig-Eure pour le nettoyage des chéneaux et des noues, la remise en place et le remplacement de tuiles au-dessus du cœur et à côté du clocher, la fermeture du chemin de ronde du clocher et la fourniture et pose d'une grille et réparation en maçonnerie.

D'autres devis sont à faire. M. Salley s'est proposé pour voir la faisabilité du nettoyage des chéneaux et des noues, ce qui baisserait le coût total du devis.

Un RDV est fixé avec l'association St Pierre et Art le 6 février pour voir leur éventuelle participation financière au projet. Coût total : 5739,26€ TTC

Il faudra auparavant voir avec l'architecte des bâtiments de France la faisabilité de ces travaux et les possibilités de montage financier.

4) Travaux de mise aux normes électriques suite au contrôle des bâtiments communaux.

Le 22/05/2018 la société DEKRA a fait un contrôle périodique des installations électriques des bâtiments communaux : église, caserne et salle des fêtes. Pour l'école, c'est le SIVOS qui a la compétence. Des réparations doivent être faites pour la mise en conformité du code du travail. Le devis s'élève à 1142,40 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces travaux de mise aux normes électriques.

5) Stationnement sur les voies communales

Suite à une plainte, le maire explique que le devoir de police du maire est effectif à partir du moment où un arrêté a été pris. Ce n'est pas le cas de notre petite commune pour le stationnement sur les voies communales. Le maire rappelle donc aux habitants qu'il est interdit de stationner sur les trottoirs afin d'assurer la sécurité des piétons. Le Conseil Municipal a pris en compte cette difficulté et l'aménagement de la rue du major Styffe devrait permettre de limiter ces stationnements dangereux.

6) Point sur la création du site internet.

Le site internet de la mairie est toujours en phase de finalisation. Cela demande beaucoup de travail, il reste quelques aménagements à réaliser. Mme Drieux a été nommée référente pour rassembler les éléments à transmettre à M. Lefort qui se charge d'alimenter le site.

Le site est disponible pour le moment à l'adresse suivante : <https://mairie-maizieres.firebaseio.com>

Dès que ce site sera opérationnel, la lettre d'information aux habitants ne sera plus envoyée car les informations seront disponibles sur le site.

7) Vente des parcelles cadastrées section D n° 80, 81, 82

La vente définitive de ces parcelles n'a pas eu lieu chez le notaire car les fonds n'ont pas été débloqués à temps. La vente aura lieu ultérieurement.

8) Divers

Rénovation du terrain de basket : devis présentés par madame Drieux

La mairie de Rouvres est d'accord pour la rénovation mais les devis actuels sont trop chers, Mme Drieux se charge de faire appel à d'autres sociétés. Les devis seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Rénovation salle des jeunes : madame Drieux explique les rénovations à engager : peinture, électricité, chauffage, mise en place d'un wc. Des devis doivent être réalisés. M. Théveniaud se charge de s'assurer de la conformité du local vis-à-vis des normes de sécurité. Les devis et les préconisations chiffrées sur la sécurité seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Réparation de la porte d'accès à la citerne de fioul : monsieur Théveniaud se charge de régler le problème d'eau au niveau de la cuve à l'école, et de finaliser les travaux avec le chauffagiste pour un thermo ambiance à fixer à l'école et à la salle des fêtes. M. Théveniaud fera le point sur l'avancée des travaux lors du prochain conseil municipal.

Repas des sages : madame Lejeune, organisatrice, demande à ce que tous les conseillers municipaux l'aident lors de cette manifestation.

Cimetière :

Le cimetière manque de place et il faut revoir les emplacements libres.

Lors du prochain conseil municipal, une synthèse des concessions disponibles et à renouveler sera présentée par madame Lejeune ainsi que les démarches à suivre au niveau de la préfecture pour les tombes abandonnées.

Recensement :

Nous sommes en plein recensement, madame Lejeune, coordonnatrice, explique que nous en sommes à 32%. Monsieur le maire rappelle que le recensement prend fin au 16 février 2019. Merci de vous présenter en mairie si vous n'avez pas encore reçu votre feuille de recensement.

Réparation des chemins communaux : monsieur Salley se charge de faire le tour de la commune avec l'agent communal pour voir les réparations à réaliser.

Journal Echo du Laizon :

Une ébauche sera mise à la disposition des conseillers afin de la lire et faire remonter les observations.

Randonnée cyclotouriste :

L'association AC Cormelles organise un brevet cyclotouriste le 23 février 2019 regroupant 300 participants. Ces coureurs traverseront la commune de Maizières entre 13h30 et 17h30. Un ravitaillement est prévu par le club sur la place de l'église. Le club laissera l'endroit aussi propre qu'à leur arrivée.

Demande de subvention pour un séjour à l'étranger

Un élève de la commune scolarisé en 5^{ème} au collège Pierre et Marie Curie de Potigny part en voyage à Athènes du 4 au 8 février 2019. Le collège demande une subvention pour aider à financer ce séjour à visée pédagogique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de subventionner ce séjour à hauteur de 20% du coût du voyage avec un plafond de 60€ et dans la limite du budget. La somme de 60€ sera versée directement à l'établissement. Une délibération sera prise dans ce sens.

Date du prochain conseil municipal mercredi 6 mars 2019 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 21h30